

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 novembre 2022

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 3 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le lundi 7 novembre à 18 h 30.

**Ordre du jour :**

- approbation du compte-rendu du conseil du 29 septembre 2022,
- plan de financement travaux aménagement du bourg,
- prix location Capitolet,
- prix location Capitolet par l'Association les Girafons,
- maison GAI, affectation des locaux,
- fauchage CCPN 2022,
- décision modificative,
- achat véhicule,
- adhésion au service NetSVE

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30

Étaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHATEAU Fabrice
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Matthieu CHABANNIER est absent excusé et donne procuration à Gregory VEDRENNE

Kevin COUSSY est absent excusé et donne procuration à Stewart EDWARDS

Lydia FONT est absente excusée et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE

Corentin POUGET est absent excusé et donne procuration à Marie-France FREDOU

**Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix**

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2022**

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Plan de financement travaux aménagement du bourg**

Lecture est faite par le Maire du plan de financement prévisionnel de l'aménagement du bourg.

### **1-Coût de l'opération (montant des travaux HT)**

Maîtrise d'œuvre avec permis d'aménager	19 767.65
Appel d'offre	334 435.77
Travaux supplémentaires	23 398.11
Fleurissement	11 307.37
<b>Coût de l'opération</b>	<b>388 908.90</b>
TVA 20%	77 781.37
<b>TOTAL</b>	<b>466 690.68</b>

### **2- Financement**

Subvention Conseil Général (Aménagement +Fleurissement)	63 457.62+ 14 356 : 77 813.62
DETR 2019 2020	76 308.81
Subvention eau	48 604
Fond de concours ccpn	93 091.24
FCTVA	76 555.94
Commune	94 317.08
<b>TOTAL</b>	<b>466 690.68</b>

L'avis favorable de l'Assemblée est demandé pour ce plan de financement.

Ce plan de financement de l'aménagement du bourg **est accepté à l'Unanimité.**

## **3. Prix location Capitolet**

Les prix de location du Capitolet ont été fixés par décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2015.

Suite à l'augmentation importante des tarifs de l'électricité, il est demandé l'avis du Conseil concernant une révision des tarifs du supplément demandé pour le chauffage du Capitolet qui actuellement est de 40 euros pour un ou deux jours, ce qui est nettement en dessous des frais réels.

Cette hausse demandée restera encore insuffisante, car le système de chauffage électrique situé dans le plafond de la salle (conception 1994) est énergivore pour un résultat médiocre.

### Tarifs actuels :

sans chauffage	avec chauffage
1 jour : 200 €	230 €
2 jours : 240 €	270 €

### Tarifs proposés :

	<b>avec chauffage</b>
1 jour :	<b>260 €</b>
2 jours :	<b>300 €</b>

L'augmentation sur le tarif du chauffage (hors association communale) est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Cette augmentation **est approuvée à l'Unanimité.**

#### **4. Prix location Capitolet par l'Association les Girafons**

L'Association Les Girafons, association des parents d'élèves de Champs Romains, a loué le Capitolet le 16 octobre dernier pour organiser sa bourse aux vêtements, en raison des travaux en cours à la salle des fêtes de Champs Romains. Des accords de prêts de matériel existant entre les deux communes, il est demandé à l'Assemblée de valider un prix réduit pour cette location, à titre exceptionnel, à hauteur de 150 euros au lieu de 200 €.

Ce tarif réduit **est validé à l'Unanimité.**

#### **5. Maison GAI, affectation des locaux**

La maison n°11 située dans le bourg, et précédemment appartenant à Mr GAI a été achetée par la commune dans le courant de l'année 2022, afin d'y prévoir deux appartements locatifs et un espace dédié aux artistes abjacois en priorité.

Le cabinet d'architecture SOLIHA a été sollicité pour présenter un projet d'aménagement de ces bâtiments, habitation et ancien atelier de menuiserie, avec répartition des espaces entre les deux fonctions prévues.

Les artistes intéressés se sont réunis en Mairie à l'appel de Rudy BECUWE, artiste et conseiller municipal, afin de discuter le projet avec les architectes.

A ce jour les ambitions des artistes dépassent les financements envisagés initialement et il est question de rediscuter du projet dans sa globalité.

Après débats, il est prévu de recontacter le cabinet SOLIHA pour :

- La rénovation des deux appartements avec le corridor qui va vers l'extérieur côté gauche
- L'aménagement de l'atelier menuiserie en centre culturel abjacois avec une partie atelier de démonstration pédagogique et l'accès vers le presbytère.

Cette proposition **est acceptée à l'Unanimité.**

#### **6. Fauchage CCPN 2022**

Comme chaque année, la commune facture le fauchage et le curetage faits sur les routes intercommunales auprès de la CCPN.

Cette année 2022, deux passes de fauchage soit 2 926.97€ et 25 % du linéaire du curage soit 516 € seront facturés à la CCPN.

L'accord de l'Assemblée est demandé pour cette facturation de 3 442.97€ auprès de la CCPN.

L'Assemblée vote **cet accord de facturation auprès de la CCPN à l'Unanimité.**

#### **7. Achat véhicule**

Le camion benne de la commune est tombé en panne depuis plusieurs semaines. Le garage LALOI de PIEGUT a été sollicité pour trouver un véhicule d'occasion de remplacement. Une proposition a été faite pour un camion de marque RENAULT, année 2017, pour un montant de 31 200 € TTC.

Un débat a lieu concernant la nécessité de poursuivre des recherches dans un secteur proche afin de trouver un véhicule qui correspondrait mieux aux attentes de la commune (marque, poids etc...).

L'autorisation d'acheter ce véhicule est demandé au Conseil Municipal, sous réserve de trouver un véhicule équivalent mieux adapté dans un délai de 10 jours.

Le Conseil procède au vote : 9 pour et 2 absentions.

**L'accord est donné pour l'achat du véhicule RENAULT sous réserve d'une autre proposition plus adaptée dans un délai de 10 jours.**

### **8. Décision modificative**

Pour financer cet achat imprévu, il est nécessaire de faire des modifications dans le budget.

21571 : + 16867.46€ HT

2151 : - 8796.40€ HT

2184 : - 8071.06€ HT

Total : - 16867.46€HT

L'Assemblée vote cette décision.

### **9. Adhésion au service NetSVE**

Une convention relative à la « mise à disposition d'un Téléservice « NetSVE » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols » doit être signée par chacune des communes. Chaque Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Elle engage les signataires pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion au téléservice « NetSVE » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et déclaration d'intention d'aliéner, et sur les conditions de fonctionnement du dispositif
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du téléservice « NetSVE » pour la saisine par voie électronique des autorisations d'occupation du sol et déclaration d'intention d'aliéner.

L'Assemblée vote cette décision.

La séance est levée à 21h00